

Membres du CLD présents : Bernard ANDRE, Anne-Marie ARPIN, Laurent BATTIER, Philippe BARGEOT, Joseph BONNEFOY, Jacky BORLET, Armelle CAMPLAN, François DUNAND, André FOURMAINTRAUX, Vincent ANGE, Alain MACHET, Joseph MOUGEL, Lucien GUILLERME, Albert REVIAL.

Autres présents : Bernard PONCET, Robert MURAT, Stéphane RAUX, Remi PERROCHON, Danielle MARIEN, François CLAIR, Christian UBERT, Bernard GUMBERT, Hervé FRATICELLI, Nicole RISTAT, Patrice DESCHAMPS, Fabrice PANNEKOUCKE.

Membres excusés : Marie-Hélène CHABERT, Jean Luc GOSSELIN, Raymonde CHEVRONNET, Marie Hélène COSTE, Agnès GIRARD, Grégory KLERSCH, Jean François QUEST.

**Thème de la séance : "l'agriculture sur notre territoire,
du PSADER AU Plan Pastoral Territorial "**

Préambule

Alain MACHET revient sur le thème de la séance précédente, « le projet culturel » du territoire. Il explique que les avis et remarques du CLD sur ce projet ont été envoyés aux élus concernés de l'APTV, en l'occurrence le Président de l'Assemblée et la Vice Présidente en charge de la culture.

Pour ce qui concerne la communication du CLD, des supports de communication ont été proposés dans toutes les mairies de Tarentaise accompagnés d'un courrier demandant une diffusion dans les bulletins municipaux, et ce dans l'optique de trouver de nouveaux membres pour notre instance. A priori, peu de communes ont diffusé l'information à ce jour. Une relance sera effectuée en début d'année.

Dans le cadre de notre suivi des politiques contractuelles et afin d'apporter le cas échéant nos préconisations, il nous semblait intéressant de nous pencher ce jour sur la thématique agricole, au travers du "projet stratégique agricole et de développement rural" et du "Plan Pastoral Territorial".

Le PSADER est un des volets de la politique régionale pour l'agriculture et les territoires ruraux. C'est un projet élaboré avec l'ensemble des acteurs du territoire pour 5 ans. Son objectif est de soutenir l'ensemble du monde rural. Toutes les problématiques associées sont traitées : l'agriculture, la forêt, le tourisme doux, le cadre de vie, la gestion de l'espace, les commerces et les services...

Le "Plan Pastoral Territorial" est un outil proposé par la Région en faveur du soutien aux pratiques pastorales extensives et au maintien des espaces pastoraux. Ce plan vise, à partir d'une large concertation, la mise en place d'une programmation pluriannuelle en vue de l'attribution de crédits d'améliorations pastorales : équipements, foncier, conditions de travail, actions agroenvironnementales...

Cette réunion est également l'occasion d'aborder et de débattre de plusieurs thèmes liés à l'agriculture, ses enjeux, ses perspectives et ses difficultés sur notre territoire.

A cette occasion nous accueillons M. PANNEKOUCKE Fabrice, Vice Président de l'Assemblée du Pays de Tarentaise Vanoise en charge du «Développement Durable », ainsi que des professionnels du secteur agricole, Messieurs DESCHAMPS Patrice et PONCET Bernard, Président et technicien du GIDA Moûtiers Bozel (Groupement Inter-cantonal de Développement Agricole).

Le PSADER et le PPT

Le PSADER - Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural - présenté par M. PANNEKOUCKE.

Il s'agit d'une démarche initiée par la Région en faveur de l'agriculture et du développement rural, sur la base d'une contractualisation d'une durée de cinq ans. Cette démarche est parallèle au CDRA et au CTS. La démarche a été lancée en novembre 2005 par l'APTV : un diagnostic est alors réalisé par la Chambre d'Agriculture.

Dès 2006, les enjeux agricoles, forestiers et en termes de développement durable sont définis. Un programme d'actions est élaboré en 2007 sur la base d'échanges avec les différents acteurs et conforme aux règles de la région Rhône Alpes. A la fin de l'année 2007, le PSADER est validé, il s'agit du deuxième PSADER engagé sur la région Rhône Alpes.

Les différents axes du programme d'actions sont les suivants :

- Axe « Forêt et Paysages » : mobilisation des bois locaux, soutien de la filière bois et valorisation du bois d'œuvre local, maintien et préservation de la forêt, valorisation des paysages (cahiers architecturaux...), protection et valorisation des sites naturels (étude classement site de la Lauzière)
- Axe « Tourisme » : valorisation de la ruralité et du patrimoine rural
- Axe « Agriculture » : promotion et commercialisation des produits agricoles, valorisation de la viande locale, communication et partenariat autour de l'agriculture, diversification des exploitations (agritourisme...)...
- Axe « Patrimoine rural » : sauvegarde et transmission des savoir-faire locaux (Académie du Goût, Croqueurs de pommes...)

Dans le cadre de ce PSADER les projets subventionnables représentent un montant de 3,5 millions d'euros et le taux d'aide moyen est de 35 %. Le montant de l'aide régionale est de 764 000 euros, il faut savoir qu'1 euro affecté dans le cadre du CDRA permet de lever 1 euro dans le cadre du PSADER.

M. PANNEKOUCKE précise que ce programme d'action affiche un bon bilan notamment en matière de forêt, tourisme, et savoir faire. Le portage coopératif permet des réalisations intéressantes (commercialisation, nouveaux magasins, filières viandes). Selon lui, la réussite de ce programme tient aux partenariats et aux relations de qualité construites avec les professionnels, les associations.

Un avenant au PSADER est prévu pour l'année 2010.

Le PPT - Plan Pastoral de Territoire - présenté par M. PANNEKOUCKE.

Il s'agit d'une démarche initiée par la Région en faveur des alpages et en remplacement d'une politique d'aide directe. La contractualisation, à l'instar du PSADER, est aussi engagée pour une durée de cinq ans (mise en place du programme d'actions sur 2009-2014). M. PANNEKOUCKE précise qu'il s'agit du plus important PPT de la Savoie.

Ce programme comprend deux volets principaux :

- Animation, accompagnement pastoral et expérimentation : animation du PPT, structuration des acteurs pastoraux, expérimentations et études
- Projets d'améliorations pastorales : amélioration des conditions de vie à l'alpage (accès, logement, eau...), gestion durable du domaine pastoral (desserte interne, eau pour les animaux...), outil de production (contention...)...

Les projets subventionnables dans le cadre de ce programme représentent un montant de 5,6 millions d'euros et le taux moyen d'intervention est de 35 %. Le montant de l'aide régionale est de 1,4 millions d'euros (plafond).

L'agriculture en Tarentaise

Messieurs DESCHAMPS Patrice et PONCET Bernard, Président et technicien du GIDA Moûtiers Bozel (Groupement Inter-cantonal de Développement Agricole) nous permettent un état des lieux.

L'agriculture en Tarentaise, quelques chiffres : 250 exploitations, 10 000 bovins l'hiver, 14 000 l'été, 68 000 moutons (essentiellement transhumance), 50% de la production du Beaufort dont 25% vendu en Tarentaise, 70 000 hectares d'alpages dont 10 000 de fauche.

Au cours de ces 25 dernières années, 80 % des exploitations ont disparu en Tarentaise, essentiellement de petites exploitations. Certaines restent fragiles et fragilisent donc toute cette économie. Le défi est important pour le territoire, que ce soit au niveau économique ou bien même pour la qualité du paysage.

La question de la diversification agricole est soulevée : M. PONCET explique qu'à part quelques tentatives (escargots, plantes médicinales...), il y a peu de diversification agricole en Tarentaise.

Une remarque est formulée sur le développement possible du maraîchage : ce travail est pénible et il est nécessaire de se démarquer par la qualité, les produits étant souvent plus chers qu'en grandes surfaces. Une synergie à l'échelle départementale semble intéressante pour le développement du bio.

L'agritourisme se trouve aussi limité par la nécessaire double compétence dont l'exploitant devrait justifier. L'accueil à la ferme s'est développé, mais ce développement reste assez faible notamment au niveau des gîtes ruraux, par contre, de belles réussites de créations de fermes – auberges sont à souligner.

Il n'y a pas plus de double-actifs sur la Tarentaise que sur la moyenne départementale, même moins qu'en Maurienne, les exploitations étant de taille plus importante et de nombreux regroupement étant réalisés au sein des GAEC.

Le problème de la dépendance vis-à-vis de la grande distribution est manifeste : il s'agit de développer de manière importante la vente directe pour limiter cette dépendance, d'où des efforts réalisés et à conforter en matière de commercialisation (18 magasins en coopératives sur le territoire).

Une réflexion est engagée pour l'installation de jeunes et la création de nouvelles exploitations. Le problème, au-delà des compétences et de la nécessaire qualification, est que l'apport des porteurs de projets est souvent faible et l'équilibre financier du projet pour le coup délicat pour s'assurer de la pérennité de l'affaire. Il est plus facile d'intégrer un jeune dans un GAEC. Pour obtenir des aides à l'installation, un diplôme de niveau Baccalauréat dans le secteur est exigé ainsi qu'un cursus d'évaluation du projet.

Le problème de la transmission d'exploitation est aussi lié au fait que certains agriculteurs ne sont plus propriétaires de leur foncier.

Une étude (disponible) a été conduite sur l'impact des sécheresses successives et les changements climatiques.

Alain Machet pose la question du foin en Tarentaise et de la relative dépendance vis à vis des autres territoires. En effet, 25 à 30 % du foin utilisé en Tarentaise fait l'objet d'un approvisionnement hors vallée

La question de la gestion et de l'utilisation du foncier est posée, notamment dans les côtes qui sont plus difficiles à travailler. Si les progrès de la mécanisation permettent de mieux exploiter les pentes, il faut toutefois prendre en considération le problème de morcellement des terrains. Des terrains sont voués à l'urbanisation ce qui limite le foncier agricole utilisable. La démarche SCOT à venir sur le territoire devrait permettre de répondre à cet enjeu d'importance. L'outil AFP semble sous utilisé pour l'entretien de l'espace alors qu'il pourrait faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs. Cet outil permet indéniablement d'optimiser l'entretien des espaces réalisé par les agriculteurs.

L'idée d'une Charte Citoyenne à destination des agriculteurs est émise, une sorte de Charte de « bonnes pratiques des exploitants agricoles sur leur territoire ». L'attribution des aides agricoles ne devrait elle pas être liée au respect de certains comportements ?

La séance se termine vers 20h15, un verre est proposé aux personnes présentes afin de fêter la fin de l'année.